

## PUBLICITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

## COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES DU 28 JANVIER 2025

Les délibérations suivantes ont été transmises au contrôle de légalité :

- > Le 05/02/2025
- Visées le 05/02/2025
- Publiées le 05/02/2025

| N° délibération | Objet délibération  |
|-----------------|---|
| CS2025_01_01    | Budget primitif 2025 du Pays des Cévennes   |
| CS2025_01_02    | Budget primitif 2025 du PLIE Cévenol  |
| CS2025_01_03    | Convention de participation « Prévoyance » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard       |
| CS2025_01_04    | Demande de subventions pour l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2025 » du PLIE Cévenol |
| CS2025_01_05    | Adhésion à l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP)  |

Ces délibérations sont disponibles et peuvent être consultées sur demande écrite auprès du Service des Assemblées du Syndicat Mixte Pays des Cévennes.

Arrêté le 28 janvier 2025

Publicité concernant 05 délibérations

**PUBLICITE N° 2025/01** 

Le Président

du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Christophe RIVENO